



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
7 DÉCEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue à huis clos suivant l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 7 décembre 2020, à 19 h. L'enregistrement de cette séance sera diffusé sur le site Internet de la Ville.

Sont présents

par visioconférence : Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Devon Reid
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents

par visioconférence : Monsieur Alain Desjardins, directeur général
M^e Pascale Synnott, greffière et directrice
des Services juridiques
Madame Diane Dufresne, trésorière, directrice du
Service des finances et directrice générale adjointe

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

20-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Présentation du budget 2021 et du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

1.3. Adoption du budget pour l'année 2021

1.4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

PRÉSENTATION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Le maire présente le budget 2021 (tarification, compensations et taxation 2021) et le PTI 2021-2022-2023.

20-12-02 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0441.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget pour l'exercice 2021 pour un montant de 50 743 200 \$;

QUE le document explicatif du budget 2021 soit publié et distribué à chaque adresse civique, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

20-12-03 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0442.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations d'un montant de 21 572 623 \$ pour l'année 2021;

QUE le document explicatif du Programme triennal d'immobilisations 2021 soit publié et distribué à chaque adresse civique.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Le maire indique que la greffière a reçu une question de la part d'un citoyen et celui-ci y répond.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 03.

NORMAND DYOTTE
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

NON APPROUVÉ